

Communiqué

Pour diffusion immédiate

4^e édition - Événement *En marche pour la parité*: des mesures législatives pour assurer la parité

Québec, le 30 avril 2019 – Dans la cadre de la 4^e édition de l'événement *En marche pour la parité*, qui a eu lieu aujourd'hui à la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, le [Groupe Femmes, Politique et Démocratie](#) (GFPD) et les *Partenaires pour la parité* ont réclamé, à nouveau, une loi sur la parité. « Nonobstant le résultat historique du scrutin du 1^{er} octobre dernier, nous réclamons toujours des mesures législatives pour assurer, une fois pour toutes, et à long terme, la parité des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale », d'affirmer la présidente du CA du GFPD, Thérèse Mailloux.

Quatre invitées d'honneur faisaient partie du panel de cette 4^e édition: **Lucienne Robillard**, ex-ministre à la Chambre des communes du Canada et à l'Assemblée nationale du Québec, **Louise Harel**, première femme présidente de l'Assemblée nationale du Québec et ex-ministre à l'Assemblée nationale du Québec, **Émilise Lessard-Therrien**, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue et **Nancy Guillemette**, députée de Roberval. Outre le fait qu'elles soient des femmes engagées, qu'elles aient une très longue feuille de route en politique ou qu'elles soient nouvellement en poste, qu'elles soient partisans d'une formation politique plutôt qu'une autre, un **dénominateur commun** est ressorti de ce panel porteur d'avenir : celui d'agir afin de pérenniser la parité femmes hommes à l'Assemblée nationale du Québec.

Un mouvement qui prend de l'ampleur

Rappelons qu'en avril 2016, le GFPD lançait le mouvement *En marche pour la parité* et invitait la population à signer la [Déclaration](#) en faveur de la parité. En avril 2017, lors de la 2^e édition de l'événement, la ministre de la Condition féminine d'alors, madame Lise Thériault, présentait une [motion](#) adoptée à l'unanimité voulant que « l'Assemblée nationale s'engage à ce que la parité dans tous les secteurs de la société soit désormais l'objectif à atteindre ». Lors de la 3^e édition de l'événement *En marche pour la parité* à l'Assemblée nationale du Québec, le 24 avril 2018, le GFPD et les *Partenaires pour la parité* remettaient, en mains propres aux **chef.fe.s des partis politiques**, un [projet de loi](#) en faveur de la parité et un [manifeste](#) en expliquant la nécessité.

Ces gestes posés par le GFPD en faveur de la parité s'inspirent de l'action des suffragettes qui, année après année, pendant 14 ans, se sont présentées au Parlement pour revendiquer le droit de vote et d'éligibilité jusqu'à ce qu'elles l'obtiennent en 1940, il y a de cela 79 ans. Aussi, depuis 2016, le GFPD et les *Partenaires pour la parité* retournent, chaque année, à l'Assemblée nationale, en avril, mois de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec, et entendent faire preuve d'autant de ténacité que ces femmes politiques tant qu'une loi garantissant la parité dans les principaux lieux de décision publics n'aura pas été obtenue. Plus d'un demi-siècle après l'élection de la toute première femme élue à l'Assemblée nationale du Québec, Marie-Claire Kirkland-Casgrain, le GFPD et les *Partenaires pour la parité* sont toujours *En marche pour la parité*.

Ne pas s'asseoir sur ses lauriers

La proportion de femmes élues à l'Assemblée nationale du Québec était de 29,6% en mars 2018¹. Elle est passée à 41,6% à l'issue du scrutin du 1^{er} octobre 2018, ce qui correspond à une augmentation de 12 points de pourcentage et à 15 élues de plus (52-37), un record historique que le GFPD a salué. Cette proportion était de 30,4% en 2003, de 25,6% en 2007, de 29,6% en 2008, de 32,9% en 2012 et de 27,2% en 2014. **Des statistiques qui témoignent de la stagnation et même de reculs sur le plan de la représentation paritaire.**

Bien que cela soit, encore, sur une **base volontaire**, les partis politiques ont répondu aux appels répétés du GFPD sur l'importance d'aller chercher une masse critique de candidatures féminines, afin de réunir les conditions requises pour atteindre la zone de parité 40%-60% à l'Assemblée nationale du Québec. **Mais rien ne nous assure que nous atteindrons à nouveau cette zone lors des prochains scrutins généraux québécois.**

« S'asseoir sur ses lauriers en considérant que les résultats du dernier scrutin au Québec assureront la parité dans le temps, et pour toujours, est un leurre puisque l'histoire nous dicte qu'elle n'advient pas naturellement. La voie législative comme moyen d'assurer la juste représentation des femmes au sein des instances de décisions politiques demeure celle de la démocratie et de la justice sociale pour assurer la **#Parité pour de bon** ! », de conclure Thérèse Mailloux.

-30-

Source : Groupe Femmes, Politique et Démocratie

Demande d'entrevue : Nathalie Lavoie, directrice des communications, GFPD

Cellulaire. : 581 990-5305

¹ Source : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/statistiques-deputes.html>, données du 31 mars 2018



Les membres du conseil d'administration du GFPD

Thérèse Mailloux
Présidente

Esther Salomon
Vice-présidente

Alban D'Amours
Trésorier

Marie Lavigne
Secrétaire

Micheline Paradis
Présidente sortante

Jean-Pierre Charbonneau

Carole Théberge

Louise Pettigrew

Alain Saulnier

Marc Jeannotte

Marjolaine Étienne

Hélène Daneault